



Administration communale
d'Ell
L-8530
G.-D. de Luxembourg

Avis au public

Urbanisme – Rapport sur les incidences environnementales

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, le dossier complet du projet d'aménagement général, ensemble avec l'étude préparatoire, le rapport de présentation et le rapport sur les incidences environnementales (Umweltbericht) sont déposés pendant 30 jours au secrétariat de l'administration communale où le public peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture, autrement sur rdv.

La publication du dépôt est effectuée le 22 janvier 2019 de sorte que le délai pendant lequel les intéressés peuvent en prendre connaissance est du 22 janvier 2019 au 21 février 2019 inclus. (La computation du délai se fait à partir du lendemain du 22 janvier soit le 23 janvier 2019)

Des observations et suggestions peuvent être formulées par le biais du support électronique (sup@ell.lu) ou directement par écrit au Collège des Bourgmestre et Échevins au plus tard dans les quarante-cinq jours qui suivent le début de la publication, soit du 22 janvier 2019 au 8 mars 2019 inclus.

L'objet, un résumé du projet de plan ainsi qu'un résumé non technique du rapport sur les incidences environnementales sont publiés sous forme électronique sur notre site Internet (www.ell.lu/nouveau-paq). Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Une réunion d'information publique aura lieu le 29 janvier 2019 à 19.30 heures au Centre Camille Ney à Ell.

Ell, le 22 janvier 2019.

Le Collège des Bourgmestre et Échevins,
Armand Schuh, Henri Rasqué, Georges Weis